

LATECOERE

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

LATECOERE
135 rue de Periole
31500 TOULOUSE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 320 804,67 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Sébastien Lasou
Associé

Pierre Subreville
Associé

Siège social

135 rue de Périole – BP 25211
31079 Toulouse cedex 5 – France
T +33 (0)5 61 58 77 00

www.latecoere.aero

ATTESTATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS *établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce*

Je soussigné, André-Hubert ROUSSEL, Directeur Général de la société Latecoere, certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 4 320 804,67 € brut (quatre millions trois cent vingt mille huit cent quatre euros et soixante-sept centimes brut) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A Toulouse, le mercredi 22 avril 2026



André-Hubert Roussel
Directeur général Latecoere

Etablissements secondaires :

- 123, rue de Périole – 31500 Toulouse
- 4, impasse de Montredon – 31200 Toulouse
- 18, rue Paule Raymondis - 31200 Toulouse
- ZAC des Ramassiers – 3, allée A. Maillol – 31770 Colomiers
- Zone artisanale Lafourcade – 32200 Gimont